

**COMPTES CONSOLIDÉS DU
GROUPE**



Au 31 décembre 2018

BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Ecart d'acquisition	<i>Note 1</i>	203 495	225 220
Actifs incorporels	<i>Note 2</i>	133 684	135 250
Portefeuilles de contrats		33 523	44 912
Autres		100 161	90 338
Placements des entreprises d'assurances	<i>Note 3</i>	108 546 879	105 798 640
Terrains et constructions		3 720 749	2 953 027
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		4 243 749	5 026 560
Autres placements		100 588 944	97 819 053
Placements représentant les engagements en unités de comptes	<i>Note 5</i>	30 050 291	30 009 644
Titres mis en équivalence	<i>Note 6</i>	-	-
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	<i>Note 7</i>	891 180	853 004
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	<i>Note 8</i>	409 851	438 965
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	<i>Note 9</i>	642 512	795 225
Autres créances	<i>Note 10</i>	188 444	128 830
Autres actifs	<i>Note 11</i>	3 210	3 458
Immobilisations corporelles		2 953	2 984
Autres actifs		257	474
Comptes de régularisation - actif	<i>Note 12</i>	2 102 712	2 039 834
Frais d'acquisition reportés		189 100	187 853
Autres comptes de régularisation		1 913 612	1 851 981
Différence de conversion - Actif		-	-
TOTAL ACTIF		143 178 820	140 428 069

BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Capitaux propres - Part du groupe	<i>Note 13</i>	2 400 936	2 755 747
Capital social ou fonds équivalents		1 168 305	1 168 305
Prime liée au capital social		-	-
Réserves consolidées		852 172	1 112 877
Résultat net		402 560	491 536
Réserve de conversion		(22 101)	(16 971)
Intérêts minoritaires		379 570	504 260
Passifs subordonnés	<i>Note 14</i>	2 311 647	2 061 647
Provisions techniques brutes	<i>Note 15</i>	93 703 958	92 222 428
Provisions techniques vie		92 371 058	90 970 898
Provisions techniques Non vie		1 332 900	1 251 530
Provisions techniques des contrats en Unités de compte		30 266 606	30 220 135
Provisions pour risques et charges	<i>Note 16</i>	37 417	38 598
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	<i>Note 8</i>	305 973	264 511
Dettes envers les entreprises du secteur	<i>Note 9</i>	12 111 770	10 770 413
Autres dettes	<i>Note 10</i>	1 610 531	1 533 658
Compte de régularisation - passif	<i>Note 12</i>	50 413	56 672
TOTAL Passif		143 178 820	140 428 069

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Primes		13 474 287	11 778 848
Variation des primes non acquises		(51 596)	(32 565)
Primes acquises	<i>Note 18</i>	13 422 691	11 746 283
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités		5 027	5 000
Autres produits d'exploitation		181 574	171 331
Produits financiers nets de charges	<i>Note 19</i>	223 051	3 779 780
Total des produits d'exploitations courants		13 832 343	15 702 394
Charges des prestations d'assurance	<i>Note 20</i>	(11 559 149)	(13 402 361)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	<i>Note 21</i>	(37 820)	(31 427)
Charges des autres activités		-	-
Charges de gestion	<i>Note 22</i>	(1 482 304)	(1 354 452)
Total des charges d'exploitation courantes		(13 079 273)	(14 788 240)
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE		753 070	914 154
Autres produits nets		556	139
Résultat exceptionnel	<i>Note 23</i>	(1 126)	(370)
Impôts sur les résultats	<i>Note 17</i>	(245 178)	(330 575)
Participation des salariés		(4 478)	(8 381)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		502 844	574 967
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	<i>Note 6</i>	-	574
Dotation aux amortissements des portefeuilles	<i>Note 2</i>	(11 389)	(14 799)
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	<i>Note 1</i>	(21 725)	(17 636)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		469 731	543 106
Intérêts minoritaires		(67 171)	(51 570)
Résultat net (part du groupe)		402 560	491 536
Résultat par action (en euro)		11,7	14,3
Résultat dilué par action (en euro)		11,7	14,3

TABLEAU CONSOLIDE DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Engagements reçus	Note 24	36 867 342	38 559 788
Engagements donnés	Note 24	(35 776 716)	(34 132 662)
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		739 073	742 678

ANNEXES
AUX COMPTES CONSOLIDÉS DU
GROUPE



Au 31 décembre 2018

SOMMAIRE

1	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	9
1.1	<i>Environnement économique.....</i>	9
1.2	<i>Événements postérieurs à la clôture</i>	9
2	REFERENTIEL COMPTABLE, METHODES ET REGLES COMPTABLES, MODALITES DE CONSOLIDATION	10
2.1	<i>Référentiel comptable.....</i>	10
2.2	<i>Changement de méthodes comptables.....</i>	10
2.3	<i>Règles et modalités de consolidation.....</i>	10
2.3.1	Méthode de consolidation	10
2.3.2	Écarts d'acquisition	11
2.3.3	Méthodes de conversion des comptes en devises	12
2.3.4	Homogénéisation des comptes	12
2.3.5	Dates de clôture	13
2.3.6	Présentation sectorielle des comptes consolidés	13
2.3.7	Méthodes préférentielles	13
2.4	<i>Méthodes et règles comptables utilisées</i>	14
2.4.1	Actifs incorporels	14
2.4.2	Placements des entreprises d'assurance	15
2.4.3	Placements représentatifs des engagements en unités de compte	16
2.4.4	Instruments financiers à terme (IFT)	17
2.4.5	Actifs corporels	17
2.4.6	Provisions pour risques et charges	17
2.4.7	Provisions techniques d'assurance	18
2.4.7.1	Assurance vie.....	18
2.4.7.2	Assurance non vie.....	20
2.4.7.3	Toutes assurances.....	20
2.4.8	Opérations de réassurance	21
2.4.9	Frais généraux	21
2.4.10	Impôt différé.....	22
2.4.11	Règles d'allocations des produits financiers nets	23
2.4.12	Résultat par action	23
3	INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	24

4	NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DES ETATS FINANCIERS	25
	Note 1 : Ecart d'acquisition.....	25
	Note 2 : Actifs incorporels.....	26
	Note 3 : Placements des entreprises d'assurance	27
	Note 4 : Exposition au risque souverain et Exposition Royaume-Uni.....	28
	Note 5 : Placements représentant les engagements en unités de compte.....	29
	Note 6 : Titres mis en équivalence	29
	Note 7 : Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques.....	29
	Note 8 : Créances et dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance.....	30
	Note 9 : Créances et dettes sur les entreprises du secteur bancaire	31
	Note 10 : Autres Créances & Autres Dettes.....	32
	Note 11 : Autres actifs	33
	Note 12 : Compte de régularisation actif et passif.....	34
	Note 13 : Tableau de variation des capitaux propres (part du Groupe)	35
	Note 14 : Passifs subordonnés.....	36
	Note 15 : Provisions techniques d'assurance	38
	Note 16 : Provisions pour risques et charges.....	39
	Note 17 : Preuve d'impôt.....	39
	Note 18 : Analyse sectorielle des primes	40
	Note 19 : Produits financiers nets de charges.....	41
	Note 20 : Charges de prestations d'assurances	41
	Note 21 : Charges ou produits nets des cessions en réassurance.....	42
	Note 22 : Charges de gestion.....	42
	Note 23 : Résultat exceptionnel.....	42
	Note 24 : Engagements reçus et donnés	43
	Note 25 : Autres informations	44
	Note 26 : Compte de résultat par activité	45
	Note 27 : Informations relatives aux filiales et participations présentant un caractère significatif	47

1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1.1 Environnement économique

Sur l'exercice 2018, l'environnement de taux bas persistant a conduit le Groupe à poursuivre sa stratégie de transformation du mix produit en assurance vie épargne vers les unités de compte. La diversification des activités est soutenue par le développement de la Protection (prévoyance et assurance dommages) avec des performances solides en France et tirée par l'international.

D'autre part, les marchés actions ont connu des baisses importantes fin 2018, impactant la valorisation des actifs cotés. Pour se prémunir de cette volatilité, le Groupe a mis en place un programme de couverture du portefeuille de titres à revenus variables.

1.2 Événements postérieurs à la clôture

Cession à DSK Bank EAD de la participation de 58,45% détenue par Sogecap dans Sogelife Bulgaria IJSC (Bulgarie)

Dans le cadre de la vente par le Groupe Société Générale de ses activités en Bulgarie à DSK Bank EAD (filiale d'OTP Bank en Bulgarie), une convention d'achat d'actions (SPA) a été signée le 2 août 2018 portant sur l'acquisition par DSK Bank EAD des 58,45% détenus par Sogecap dans Sogelife Bulgaria IJSC

La cession a été effective le 15 janvier 2019 pour un montant de 3,4 M€.

Cession par Sogecap d'une participation de 23,2% de La Marocaine Vie (« LMV ») à Société Générale Maroc (« SGMA »)

Le 13 mars 2019, a été signée une convention d'achat d'actions (SPA) entre Sogecap et SGMA portant sur la cession par Sogecap d'une participation de 23,2% de LMV à SGMA. Sogecap détient dorénavant 51% de LMV.

La cession a été effective à cette même date pour un montant de 19,1 M€.

2 REFERENTIEL COMPTABLE, METHODES ET REGLES COMPTABLES, MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe SOGECAP sont établis conformément au règlement n°2000-05 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux règles de consolidation pour les entreprises régies par le Code des assurances, y compris les modifications introduites ultérieurement par d'autres règlements CRC et ANC.

Les comptes consolidés donnent une présentation sectorielle des activités du Groupe. Celles-ci se scindent entre Assurance Vie, Assurance Non Vie et les autres activités. Chaque secteur ainsi défini suit son propre plan comptable, soit respectivement le plan comptable des assurances (tel qu'il ressort du décret n° 94-481 du 8 juin 1994) et le plan comptable général pour les autres activités, sous réserve des dispositions particulières prévues dans les règles de consolidation et de présentation des comptes consolidés précitées.

2.2 Changement de méthodes comptables

Les principes comptables appliqués pour l'arrêté des comptes du 31 décembre 2018 sont identiques à ceux de l'an dernier ; il n'y a aucun changement de méthode comptable sur l'exercice.

2.3 Règles et modalités de consolidation

2.3.1 Méthode de consolidation

Le périmètre de consolidation correspond à l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint, contrôle notable, consolidées selon la méthode de consolidation qui leur est applicable.

Ces règles ont conduit à inclure dans le périmètre toutes les entités dans lesquelles le Groupe SOGECAP a une participation supérieure ou égale à 20% :

- les sociétés dans lesquelles le groupe SOGECAP exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale ;
- les sociétés exploitées en commun par un nombre limité de partenaires avec lesquels le groupe SOGECAP exerce un contrôle conjoint, en vertu d'un accord entre actionnaires, sont consolidées par intégration proportionnelle ;
- les titres des sociétés dans lesquelles le groupe SOGECAP exerce directement ou indirectement une influence notable sont mis en équivalence. Cette influence est présumée lorsque le Groupe détient entre 20% et 50% des droits de vote. Suite à la cession des titres de participation de SOGECAP Liban fin avril 2017, le groupe SOGECAP n'intègre aucune entité en mise en équivalence.

Lors d'une acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont évalués pour leur part dans les justes valeurs des actifs et passifs comptabilisés.

Certaines entités remplissant les conditions prévues au paragraphe 1011 du règlement CRC n°2000-05 ont été exclues du périmètre de consolidation lorsque cette exclusion n'altérerait pas l'image fidèle des comptes (exclusions spécifiques).

Les exclusions de droit commun

Une entreprise contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque :

- les titres de cette entreprise sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure ;
- des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée sur cette entreprise ;
- les informations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés ne peuvent être obtenues sans frais excessifs ou dans des délais compatibles avec les délais d'établissement et de publication des comptes consolidés.

Les exclusions spécifiques

S'il s'agit d'une entreprise immobilière ou d'un placement collectif en valeurs mobilières, détenu pour la représentation des engagements d'assurance, l'image fidèle est présumée altérée par cette exclusion si :

- l'entreprise détient un nombre significatif de titres d'autres entreprises du Groupe ou des titres susceptibles de modifier la délimitation du périmètre de consolidation ;
- l'entreprise concourt, par emprunt ou crédit-bail, au financement du Groupe ;
- s'agissant d'une entreprise immobilière, la totalité des résultats n'est pas constatée dans l'exercice, dans les résultats consolidés.

Dans ce cadre, les sociétés civiles immobilières (SCI) et les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) détenus pour la représentation des engagements d'assurance n'ont pas été retenus dans le périmètre de consolidation.

2.3.2 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, inscrits au bilan, correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation (à la date d'entrée de la société dans le périmètre de consolidation) de ses actifs et de ses passifs. L'évaluation se fait dans la devise de l'entreprise acquise à sa date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

Lors de la première consolidation de la société acquise, ses actifs et passifs identifiables sont évalués à leur valeur d'utilité à la date d'acquisition dans les comptes consolidés (valeur d'entrée). Les affectations sont définitives à la clôture de l'exercice suivant la date de première consolidation.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

- S'il est positif, l'écart d'acquisition est inscrit à l'actif immobilisé.

Conformément au règlement ANC n°2015-09¹, l'écart d'acquisition comptabilisé à l'actif est rapporté au résultat sur sa durée d'utilisation. Le règlement ANC n°2014-03 fixe les critères permettant de déterminer la durée d'utilisation, limitée ou non, des actifs incorporels. Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition ne peut être déterminée de façon fiable, il est amorti sur une période de dix ans. Au niveau du Groupe SOGECAP, les durées d'utilisation retenues des écarts d'acquisition sont estimées entre 10 et 20 ans.

S'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : si la valeur actuelle de l'écart d'acquisition devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation (irréversible).

- S'il est négatif, l'écart d'acquisition est inscrit au passif du bilan, puis rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

2.3.3 Méthodes de conversion des comptes en devises

Aucune filiale du groupe SOGECAP n'étant située dans un pays à forte inflation, les comptes des entités du Groupe dont la devise fonctionnelle (devise du principal environnement économique dans lequel l'entité opère) est différente de la devise de présentation du Groupe, sont convertis en euros, selon la méthode du cours de clôture :

- tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, tous les engagements reçus et donnés sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les produits et les charges (y compris les dotations aux amortissements et provisions) sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres en distinguant la part revenant au Groupe de celle revenant aux minoritaires.

En cas de cession d'une filiale étrangère consolidée dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro, la plus ou moins-value de cession comprend l'écart de conversion préalablement inscrit dans les capitaux propres consolidés pour la part revenant au groupe.

2.3.4 Homogénéisation des comptes

Les comptes consolidés sont réalisés sur la base des comptes sociaux établis selon les dispositions réglementaires en vigueur dans les pays d'activité des sociétés, corrigés des principaux retraitements d'homogénéisation imposés par les normes de présentation des comptes consolidés des entreprises d'assurance en France.

¹ Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2015-09 du 23 novembre 2015 modifiant l'annexe du règlement du comité de la réglementation comptable n° 2000-05 du 7 décembre 2000 relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le code des assurances et des institutions de prévoyance régies par le code de la sécurité sociale ou par le code rural modifié.

2.3.5 Dates de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêté au 31 décembre.

2.3.6 Présentation sectorielle des comptes consolidés

Le compte de résultat consolidé est présenté par secteur d'activité : les secteurs « assurance Vie » et « assurance non Vie » regroupent respectivement les sociétés d'assurances Vie et les sociétés d'assurance non Vie. La part « non Vie » des compagnies mixtes apparaît dans la partie « assurance non Vie ».

Le secteur « autres activités » est composé de la société BRD societate de administrare a fondurilor de pensii private SA et de SGI HOLDING SIS (voir tableau des Informations relatives aux filiales et participations présentant un caractère significatif - note 27).

Les opérations intragroupes, qu'elles soient au sein d'un secteur d'activité ou qu'elles concernent plusieurs secteurs, sont éliminées en consolidation.

Elles portent principalement sur :

- les acceptations, les cessions et les rétrocessions en réassurance ;
- les engagements reçus et donnés ;
- les opérations de gestion internes ;
- les dividendes intragroupes (nets de frais bancaires et de retenues à la source) sont éliminés y compris ceux versés au titre des résultats antérieurs à la première consolidation. Les droits exigibles des bénéficiaires de contrats, attachés à ces dividendes, sont conservés dans les charges de l'exercice ;
- les provisions pour dépréciation relevant d'opérations intragroupes sont éliminées (sans impact sur les impôts différés) ;
- les emprunts subordonnés émis par les filiales et souscrits par SOGECAP.

2.3.7 Méthodes préférentielles

Provisions mathématiques d'assurance Vie

Le Groupe SOGECAP a choisi de ne pas appliquer la méthode préférentielle prévue par les textes selon laquelle les provisions d'assurance Vie peuvent être calculées sur la base des taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation. L'écart entre les provisions techniques calculées selon les deux méthodes est présenté en note 15.

Engagements de retraite

Les droits acquis par le personnel en activité en France au titre des indemnités de départ à la retraite ainsi que les engagements vis-à-vis du personnel ayant fait valoir ses droits à la retraite sont provisionnés pour leur valeur actuelle, conformément à la méthode préférentielle.

Pour les entités du périmètre de consolidation, la méthode actuarielle des unités de crédits projetées a été utilisée afin de déterminer la valeur actualisée des engagements de retraite au titre des services passés et le coût des services rendus au cours de l'exercice. Les hypothèses de calcul tiennent compte des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentation des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Ces engagements de retraite sont essentiellement couverts à travers un contrat d'indemnité de fin de carrière qui a été externalisé.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La charge constatée en résultat au titre des engagements de retraites inclut le coût des services rendus, les intérêts nets liés à l'actualisation du passif net et les écarts actuariels.

2.4 Méthodes et règles comptables utilisées

2.4.1 Actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Portefeuilles de contrats

Conformément au règlement 2000-05 du CRC, la valeur d'un portefeuille (soit celle d'un actif incorporel identifiable et susceptible d'être évalué séparément) correspond à la valeur actuelle des profits futurs (flux futurs projetés y compris la participation aux bénéfices et les impôts différés) générés par les contrats d'assurance acquis, à l'exclusion de tout profit futur provenant des renouvellements.

La valeur de portefeuille est amortie selon le rythme d'émergence des profits futurs. La valeur résiduelle du portefeuille peut faire l'objet d'un amortissement exceptionnel lorsque les marges constatées sont inférieures aux marges attendues.

Autres actifs incorporels

Les logiciels et les licences sont amortis selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité.

Dans les comptes consolidés du Groupe SOGECAP, ce poste comprend essentiellement les logiciels amortis sur quatre ou cinq ans en mode linéaire et le fonds de commerce résultant de l'apport partiel d'actif de Sogénal acquis en 1996 par SOGECAP et intégralement amorti.

2.4.2 Placements des entreprises d'assurance

Terrains et constructions - Part de sociétés immobilières

Les placements immobiliers comprennent les immeubles de placement ainsi que les parts des sociétés immobilières non cotées exclues du périmètre de consolidation conformément au règlement n°2000-05 du CRC.

Conformément à la législation en vigueur relative à la méthode des composants (règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014), les actifs immobiliers sont inscrits à leur valeur d'acquisition, frais d'achat et d'impôts inclus, augmentée (pour les immeubles) des coûts liés aux travaux de construction et d'amélioration. Les immeubles sont amortis par composant, eux-mêmes amortis sur leur durée d'utilité :

○ Gros œuvre	45 ans
○ Façade et toiture	35 ans
○ Ascenseur	25 ans
○ Electricité	25 ans
○ Groupe électrogène	30 ans
○ Climatisation	20 ans
○ Câblage technique	15 ans
○ Autres installations techniques	15 ans
○ Agencement	10 ans

Les terrains sont comptabilisés séparément et ne sont pas amortissables.

Conformément à l'Instruction n°2014-1-07 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), la valeur de réalisation des parts et actions des sociétés immobilières non cotées et celle des immeubles est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert indépendant accepté par l'ACPR. Entre deux expertises, une estimation annuelle est réalisée, également certifiée par un expert indépendant accepté par l'ACPR.

Lorsque la valeur de réalisation d'un immeuble est inférieure (de plus de 20% à la date de clôture, sur une période de six mois consécutifs) à sa valeur nette comptable, une provision pour dépréciation à caractère durable est comptabilisée.

Les parts et actions des sociétés immobilières non cotées figurent pour leur prix d'achat diminué, le cas échéant, du montant de la provision pour dépréciation à caractère durable.

Autres placements

Ce poste comprend deux types de placements :

- **Valeurs mobilières à revenu fixe (obligations et autres titres assimilés)**

Les titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances sont inscrits à leur valeur d'acquisition hors coupons courus. La différence entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition est amortie de manière actuarielle et comptabilisée en charge (surcote) ou en produit (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation des valeurs mobilières à revenu fixe correspond à la valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice.

Les plus et moins-values de cession sont déterminées suivant la méthode PEPS (Premier Entré, Premier Sorti) et sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation.

Conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances et au Règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'Assurance, les titres font l'objet d'une provision en cas de risque de crédit avéré, c'est-à-dire dès lors qu'il est probable que le Groupe ne perçoive pas tout ou partie des sommes qui lui sont dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie. La dépréciation comptabilisée en déduction de la valeur comptable du placement doit alors refléter l'ensemble des pertes prévisionnelles (différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés et les flux prévisionnels).

○ **Valeurs mobilières à revenu variable (actions et autres titres assimilés)**

Conformément à l'article R343-10 du Code des assurances, les autres titres de placement sont inscrits au bilan sur la base du prix d'acquisition hors frais d'acquisition.

La valeur de réalisation des valeurs mobilières à revenu variable correspond à la valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice.

Les plus et moins-values de cession sont déterminées suivant la méthode PEPS (Premier Entré, Premier Sorti) et sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation.

Les actions et autres titres assimilés font l'objet d'une provision dès lors qu'ils présentent une dépréciation à caractère durable (examen effectué ligne à ligne).

- Le Règlement ANC n°2015-11 précise que le critère de présomption de dépréciation à caractère durable relatif au niveau de moins-value latente significative peut être défini pour les actions françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30% lorsque les marchés sont volatils. Comme les exercices précédents, un seuil de 20% sur une période de six mois consécutifs a été retenu compte tenu de la volatilité limitée constatée sur le portefeuille d'actifs au cours de l'exercice 2018 ;
- Ce risque est apprécié en fonction de l'intention et de la capacité du Groupe à détenir les titres jusqu'à leur maturité ;
- En cas de dépréciation, la provision est calculée en référence à sa valeur de réalisation ou à une valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée selon une approche multicritère qui est fonction de la nature des actifs et de la stratégie de détention.

Les titres de participation et leurs éventuelles dépréciations à caractère durable constatées dans les comptes sociaux sont éliminés en consolidation sans effet d'impôts différés.

2.4.3 Placements représentatifs des engagements en unités de compte

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte font l'objet d'une réévaluation à leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire conformément à l'article R.343-13 du Code des assurances.

Les écarts de réévaluation sont présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat en Ajustement ACAV (produits ou charges). Ces écarts sont compensés par la variation symétrique des provisions mathématiques.

2.4.4 Instruments financiers à terme (IFT)

Les opérations sur les instruments financiers à terme, contractés sur différents marchés par les entreprises d'Assurance, sont soit liées à des actifs détenus ou à détenir, soit réalisées en anticipation de placements.

Elles s'insèrent dans deux stratégies distinctes (stratégie d'investissement ou de désinvestissement et stratégie de rendement) qui, conformément au Règlement CRC n°2002-09 du 12 décembre 2002 déterminent le traitement comptable à appliquer.

Les couvertures mises en place, dûment approuvées par le Conseil d'Administration et le Comité ALM, figurent en hors bilan pour leur montant nominal. Il s'agit d'opérations traitées sur les marchés de gré à gré couvrant les placements existants ou à venir :

- couvertures d'actifs obligataires à taux fixe par des contrats de CAP, visant à modifier le rendement des actifs couverts à la hausse des taux. Les primes d'acquisition des « caps » sont amorties selon la méthode du mode d'amortissement linéaire, sur la durée de vie des caps ;
- couvertures d'actifs obligataires à taux fixe ou taux variable par des contrats de SWAP, visant à transformer la rémunération de ces actifs ;
- les swaptions couvrent des investissements potentiels face à des engagements sur des flux futurs. Les primes d'acquisition des swaptions sont décomposées en :
 - o Valeur temps : amortie sur la durée de l'option selon la méthode du mode d'amortissement linéaire ;
 - o Valeur intrinsèque : comptabilisée en charge dès l'acquisition.

2.4.5 Actifs corporels

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leurs valeurs d'acquisition et sont amorties linéairement sur leurs durées d'utilisation estimées.

Les durées retenues par catégorie d'actifs sont :

- o Matériel de transport : 5 ans
- o Matériel : 4 ans
- o Mobilier : 10 ans

2.4.6 Provisions pour risques et charges

Conformément au Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, ces provisions sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

2.4.7 Provisions techniques d'assurance

Les provisions techniques sont présentées brutes de réassurance au passif. La part des réassureurs dans les provisions est inscrite à l'actif.

Les provisions techniques comptabilisées par les filiales situées hors de France sont déterminées en fonction des règles locales en vigueur en utilisant les tables et les taux d'actualisation reconnus localement comme adéquats.

2.4.7.1 Assurance vie

Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie comprennent les provisions mathématiques, la provision globale de gestion, les provisions pour primes non acquises, la provision pour garantie plancher, les provisions pour sinistres vie et la provision pour participation aux bénéfices.

- **Provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance vie**

Les provisions pour primes non acquises sont destinées à constater, pour chaque contrat, la part des primes émises se rapportant à la période comprise entre le 31 décembre et la prochaine échéance (ou terme) du contrat.

- **Provisions mathématiques**

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

En France, les provisions des rentes viagères sont intégralement provisionnées sur la base des tables de générations prospectives. Pour les autres sociétés, les provisions sont calculées en utilisant les tables en vigueur dans les pays concernés.

- **Provision Globale de Gestion (PGG)**

La provision globale de gestion, prévue par les articles R343-3-4° du Code des assurances et 142-6 du Règlement ANC n°2015-11, est dotée pour tenir compte des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou des prélèvements sur les produits financiers.

- **Provision pour Garantie Plancher**

La provision pour garantie plancher couvre le risque de reverser, en cas de décès, un montant au minimum égal aux primes versées par l'assuré.

La provision retenue correspond au maximum du calcul résultant de la méthode s'appuyant sur les principes de valorisation des « Puts » ou de la méthode déterministe.

Provisions techniques des contrats en unités de compte

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont composées des provisions mathématiques et des provisions pour participation aux bénéfices afférentes. Les provisions mathématiques de ces contrats sont réévaluées à la valeur de réalisation des unités de compte à la clôture de l'exercice.

Provisions pour participations aux bénéfices / aux excédents

Ces provisions représentent les participations aux bénéfices attribuées aux assurés, mais non incorporées aux provisions mathématiques.

Elles sont déterminées pour respecter les 3 contraintes suivantes :

- une dotation minimum prévue par le Code des assurances (90% des bénéfices techniques et 85% des produits financiers devant être distribués sous huit ans) ;
- l'application des clauses contractuelles (revalorisation produit par produit) ;
- et les revalorisations fixées par le Conseil d'Administration.

Ces provisions peuvent être complétées par une participation aux bénéfices différée calculée sur les retraitements de consolidation (conformément au règlement CRC 2000-05).

Les participations aux bénéfices différées constatées dans les comptes consolidés sont de deux sortes :

- la provision pour participations aux bénéfices inconditionnelles enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés (droits des bénéficiaires de contrats attachés aux écarts d'évaluation, retraitements des comptes individuels, ...) ;
- la provision pour participations aux bénéfices conditionnelles relatives à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés dont l'exigence dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement (droits des bénéficiaires attachés au retraitement de la réserve de capitalisation...).

La participation aux bénéfices différée active n'est comptabilisée que si sa recouvrabilité future est fortement probable.

Enfin, les montants de participation aux bénéfices exigibles et de participation aux bénéfices différée sont présentés dans le tableau des "Provisions techniques d'assurances" – Note 15.

Provisions pour sinistres vie

La provision constituée correspond essentiellement aux sinistres survenus, déclarés ou non, et non encore réglés à la date de clôture. Elle comprend les sinistres, les rachats, les capitaux échus y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

2.4.7.2 Assurance non vie

Provisions pour primes non acquises en assurance non-vie

Les provisions pour primes non acquises (y compris dommages corporels) sont destinées à constater, pour chaque contrat, la part de prime émise se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance (ou le terme du contrat). Elles sont présentées au bilan brut de frais d'acquisition différés, enregistrés à l'actif.

Primes acquises et non émises

Les primes étant enregistrées à l'émission, des primes acquises et non émises au cours de l'exercice sont comptabilisées le cas échéant.

Provision pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours sont destinées à pallier l'insuffisance des primes à couvrir les charges de sinistres futures. Elles sont déterminées par catégories homogènes de contrats de chaque entreprise incluse dans le périmètre de consolidation, sur la base d'estimation des pertes futures.

Provisions pour sinistres à payer

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice de leur survenance sur la base des déclarations lorsqu'ils sont connus, ou sur la base d'estimations lorsqu'ils sont inconnus.

Les provisions pour sinistres à payer correspondent aux sinistres non encore réglés à la date de clôture de l'exercice. Elles sont évaluées dossier par dossier pour les sinistres déclarés et sont majorées d'une provision pour sinistres survenus et non déclarés déterminée statistiquement. Par ailleurs, une provision complémentaire est comptabilisée pour faire face à des évolutions de scénarios défavorables.

2.4.7.3 Toutes assurances

Frais d'acquisition reportés

Le règlement n°2000-05 du 7 décembre 2000 du CRC prévoit que les frais d'acquisition des contrats d'assurance vie sont à reporter dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés.

Dans le cas particulier du Groupe Sogecap, les frais d'acquisition des garanties Vie des contrats sont intégralement couverts par des chargements d'acquisition prélevés sur les versements des assurés. Le report des frais d'acquisition serait donc compensé par un report des chargements d'acquisition.

En Non Vie, les frais d'acquisition font l'objet de report au prorata des durées résiduelles des contrats.

Réserve de capitalisation

En application du règlement 2000-05 du Comité de la Réglementation Comptable et en particulier des principes relatifs à la détermination des provisions pour participation aux bénéfices différée conditionnelle, la réserve de capitalisation constituée dans les comptes sociaux est analysée afin de déterminer la part devant être portée en capitaux propres et la part devant être enregistrée dans les passifs d'assurance en provisions pour participation aux bénéfices différée (PPBD). Il est en effet considéré que la réserve de capitalisation doit être portée en PPBD dès lors qu'elle a vocation à être reprise pour compenser des moins-values futures des titres à taux fixes.

Dans ce cadre, le Groupe considère que l'intégralité du montant de la réserve de capitalisation pouvant être reprise, elle doit être retraitée en provision pour participation aux bénéfices différée.

Provisions pour risque d'exigibilité

Destinée à faire face aux insuffisances de liquidité des placements, la provision pour risque d'exigibilité est égale à la différence entre la valeur globale inscrite au bilan des placements visés à l'article R343-10 du code des assurances (principalement actions, titres de placement collectif en valeurs mobilière et immeubles) et la valeur de réalisation globale de ces mêmes placements.

La provision pour risque d'exigibilité est éliminée dans les comptes consolidés conformément au règlement CRC n° 2000-05, avec constatation d'impôt différé.

2.4.8 Opérations de réassurance

Acceptations

Les éléments reçus des cédantes sont enregistrés, traité par traité, en comptabilité. Les comptes non reçus sont estimés au 31 décembre sans décalage d'exercice en créances et dettes nées d'opérations de réassurance.

Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée selon les mêmes méthodes que les provisions techniques brutes, sans pouvoir excéder le montant mis à la charge des réassureurs par l'application des traités.

2.4.9 Frais généraux

Les frais de gestion et les commissions liés à l'activité d'assurance sont classés par destination selon les méthodes suivantes :

- Sans application de clés de répartition : les charges directement affectables sont individuellement enregistrées par destination,
- Avec application de clés de répartition : les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, sont enregistrées par destination en appliquant des clés de répartition

basées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables. Les principales clés sont les suivantes :

- Pour les nouvelles acquisitions : montant et nombre des primes sur affaires nouvelles,
- Les frais d'administration : encours moyens,
- Pour les frais sur prestations : nombre des sorties (sinistres, rachats, termes et rentes),
- Pour les frais de gestion de placements : chiffre d'affaires et provisions mathématiques.

2.4.10 Impôt différé

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Une différence temporaire, source d'impôt différé, est constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Les soldes d'impôts différés Actif et Passif figurent isolément dans le poste « compte de régularisation – Actif » et le poste « compte de régularisation – Passif ».

Les impôts différés sont déterminés aux derniers taux connus selon la méthode du report variable, sur la base des éléments suivants :

- décalage temporaire entre le résultat comptable et fiscal (écarts sur les valeurs liquidatives des OPCVM, résultat des sociétés fiscalement transparentes) ;
- déficits fiscaux reportables, plus-values en sursis d'imposition ;
- retraitements normatifs de consolidation (i.e. provision pour risque d'exigibilité, réserve de capitalisation...).

En cas de situation nette fiscale active, l'impôt différé n'est comptabilisé que lorsque la société anticipe des résultats sociaux bénéficiaires suffisants (déterminés à partir de business plan) pour assurer la recouvrabilité des impôts différés.

Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés à la clôture sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera. Les effets de modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Comme pour l'exercice 2017, le taux normal de l'impôt en France est de 33,33% auquel s'ajoute une contribution sociale de 3,3% instaurée en 2000.

Par ailleurs, l'Article 84 de la Loi de Finances 2018 (Loi N° 2017-1837 du 30 décembre 2017), inchangé par la Loi de Finances 2019 (Loi N° 2018-1317 du 28 décembre 2018), réduit progressivement le taux d'impôt sur les sociétés applicable passant de 33 1/3% en 2017 à 25% à horizon 2022 (hors contribution sociale).

Compte tenu de la nature des principales différences temporaires pour lesquelles la date de dénouement est inconnue, les impôts différés afférents aux retraitements de consolidation sont calculés au taux de 25,83% depuis l'exercice 2017.

Les filiales françaises du groupe SOGECAP font partie de la convention d'intégration fiscale de la Société Générale. Conformément aux termes de cette convention, les filiales du groupe fiscal Société Générale enregistrent en résultat une charge égale à l'impôt qu'elles auraient payé en l'absence d'intégration fiscale.

2.4.11 Règles d'allocations des produits financiers nets

Le résultat de la gestion des placements est ventilé dans les comptes de résultat sectoriels de l'activité vie et non vie, et pour chacun d'eux, dans les comptes techniques et non techniques. SOGECAP dispose d'un portefeuille spécifique des actifs en représentation des fonds propres des sociétés. Les revenus nets de ce portefeuille sont affectés en totalité au compte non technique de l'activité d'assurance vie.

Les revenus nets des portefeuilles spécifiques d'actifs propres aux activités d'assurance vie et non vie sont affectés aux parts du compte technique des activités d'assurance vie et non vie.

2.4.12 Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net de l'exercice (part du groupe) divisé par le nombre d'actions en circulation à la date de clôture.

Le résultat par action dilué est calculé sur la même base de calcul que le résultat par action ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles à émettre en vertu des plans d'options sur actions existants.

Le nombre d'actions pris en compte dans le calcul du résultat par action par le groupe est celui déterminé à l'inventaire.

3 INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2018, le périmètre de consolidation du groupe SOGECAP comprend 14 sociétés, toutes intégrées globalement.

Le groupe SOGECAP n'a pas enregistré de variation de périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2018.

Pour rappel, la société Antarius est entrée dans le périmètre de consolidation au 01 avril 2017 à la juste valeur de ses actifs et de ses passifs, suite à l'acquisition par SOGECAP de la participation détenue par Aviva France.

D'autre part, SOGECAP a cédé ses participations détenues dans les filiales croates (Societe Generale Osiguranje D.D) et libanaise (Sogecap Liban SAL) au cours de l'exercice 2017.

SOCIETES	Entrée dans le périmètre	Pays	Au 31 Décembre 2018			Au 31 Décembre 2017		
			% de contrôle	% d'intérêt	Méthode ⁽¹⁾	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode ⁽¹⁾
SOGECAP		France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ORADEA VIE	2001	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SOGESSUR	2010	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SGI HOLDING SIS SCI 10-16 Ville l'Evêque (2) SCI 1-5 Astorg (2)	2016	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ANTARIUS	2017	France	50,00	50,00	IG	50,00	50,00	IG
SOGELIFE	1997	Luxembourg	60,14	60,14	IG	60,14	60,14	IG
KOMERCNI POJISTOVNA	2005	République Tchèque	51,00	51,00	IG	51,00	51,0	IG
SG STRAKHOVANIE CJSC	2007	Russie	81,00	81,00	IG	81,00	81,00	IG
SG STRAKHOVANIE ZHIZN	2007	Russie	81,00	81,00	IG	81,00	81,00	IG
LA MAROCAINE VIE	2001	Maroc	74,17	74,17	IG	74,17	74,17	IG
SOGELIFE BULGARIA	2007	Bulgarie	58,45	58,45	IG	58,45	58,45	IG
BRD SOCIETATE ADM FOND PENSII	2007	Roumanie	51,00	51,00	IG	51,00	51,00	IG
BRD ASIGURARI DE VIATA	2008	Roumanie	51,00	51,00	IG	51,00	51,00	IG
SG OSIGURANJE A.D.O.	2009	Serbie	51,00	51,00	IG	51,00	51,00	IG

Notes :

- (1) Méthodes de consolidation : IG : Intégration globale
- (2) Les entités *SCI 10-16 Ville l'Evêque* et *SGI 1-5 Astorg* sont des entités sous-consolidées de la SGI Holding SIS (consolidées à 100% selon la méthode d'intégration globale)

4 NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

Note 1 : Ecart d'acquisition

Variation des écarts d'acquisition

En milliers d'euros	31 décembre 2017	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	31 décembre 2018
Valeurs brutes	271 177	-	-	-	271 177
Amortissements	(45 957)	-	(21 725)	-	(67 682)
Valeurs nettes	225 220	-	(21 725)	-	203 495

Variation des écarts d'acquisition par société

En milliers d'euros	Date d'acquisition	Durée d'amortissement	31 décembre 2017	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Sortie	31 décembre 2018
La Marocaine Vie	2001	20 ans	3 967	-	(341)	-	-	3 626
KOMERCNI POJISTOVNA	2005	20 ans	1 458	-	(188)	-	-	1 270
SOGESSUR	2013	20 ans	60 398	-	(3 896)	-	-	56 502
SGI HOLDING	2016	10 ans	8 086	-	(942)	-	-	7 144
Antarius	2017	10 ans	151 311	-	(16 358)	-	-	134 953
Total			225 220	-	(21 725)	-	-	203 495

Note 2 : Actifs incorporels

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	Acquisitions	Dotations	Cessions Reprises	Effet Change	31 décembre 2018
Portefeuilles de contrats (1)	44 912	-	(11 389)	-	-	33 523
Autres immo. Incorporelles	90 338	35 699	(22 984)	(2 522)	(370)	100 161
<i>Logiciels</i>	87 091	34 141	(22 343)	(2 138)	(18)	96 733
<i>Frais d'établissement</i>	1	-	-	-	-	1
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	3 246	1 558	(641)	(384)	(352)	3 427
VALEURS NETTES	135 250	35 699	(34 373)	(2 522)	(370)	133 684

(1) Le portefeuille de contrats correspond à la valeur de portefeuille des contrats de :

- *Antarius dans le cadre de l'acquisition par Sogecap en 2017 des parts anciennement détenues par le Groupe AVIVA. Cet actif est amorti linéairement sur 7 ans.*
- *Sogessur dans le cadre de l'acquisition par Sogecap en 2013 des parts Sogessur anciennement détenues par le Groupe Société Générale. Cet actif est amorti linéairement sur 5 ans.*

Note 3 : Placements des entreprises d'assurance

Décomposition des placements

En milliers d'euros	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Valeur comptable nette (1)	Valeur de réalisation	Plus ou moins valeurs latentes	Valeur comptable nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins valeurs latentes
Placements immobiliers	3 720 749	4 518 503	797 754	2 953 027	3 520 384	567 357
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM	859 364	837 355	(22 010)	767 335	812 298	44 963
Parts d'OPCVM d'actions	14 817 854	14 146 942	(670 912)	14 374 008	15 015 895	641 887
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	86 659	84 347	(2 312)	58 515	61 644	3 129
Obligations et autres tiers	86 555 391	92 996 795	6 441 404	84 420 356	92 682 584	8 262 228
Prêts hypothécaires	547	543	(4)	997	551	(446)
Autres prêts et effets assimilés	340	312	(28)	477 893	477 894	1
Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 396 073	1 396 073	-	1 472 580	1 472 589	9
Dépôts et cautionnements en espèce	1 001 969	995 125	(6 844)	1 138 071	1 132 209	(5 862)
Autres placements (2)	114 495	114 494	(1)	135 858	135 858	-
Total Hors IFT	108 553 441	115 090 489	6 537 047	105 798 640	115 311 906	9 513 266
Instrument financiers à terme (3)	487 247	1 138 167	650 921	402 340	1 015 518	612 990
Placements cotés	99 858 778	105 123 216	5 264 438	98 623 715	107 783 258	9 159 543
Placements non cotés	9 181 910	11 105 440	1 923 530	7 577 265	8 543 978	966 713

(1) La valeur nette comptable inclut les provisions pour émetteurs défaillants et pour dépréciation à caractère durable pour un total de 113 711 k€ au 31.12.2018 et 119 673 k€ au 31.12.2017

(2) Le poste « Autres placements » contient essentiellement les avances sur polices (113 529 k€ au 31 décembre 2018 versus 134 481 k€ au 31 décembre 2017).

(3) Les primes d'acquisition des instruments financiers à terme (IFT) restant à amortir selon les échéances des instruments financiers s'élèvent à 487 247 k€ en valeur nette comptable en 2018 vs 402 340 k€ en 2017. Elles sont comptabilisées dans le poste « Autres comptes de régularisation - Actif » du bilan (cf. Note 12).

Instruments Financiers à Terme (IFT)

Les IFT sont majoritairement détenus par Sogecap.

Au 31 décembre 2018, la valeur notionnelle des caps, swaptions, swaps et forwards détenus en direct est, en juste valeur, de près de 39 milliards d'euros.

Sogecap :

- 30 687 M€ de caps permettant de couvrir le risque de hausse de taux ;
- 1 480 M€ de swaps de taux ;
- 768 M€ de swaps de devises pour couvrir le risque de change des actifs libellés en devises autres que l'Euro ;
- 420 M€ de swaptions ;
- 2 800 M€ d'options sur actions.

Antarius :

- 2 799 M€ de caps permettant de couvrir le risque de hausse de taux.

Komerčni Pojistovna :

- 705 M€ de swaps de devises pour couvrir le risque de change des actifs libellés en devises autres que la couronne Tchèque.

Note 4 : Exposition au risque souverain et Exposition Royaume-UniSouverains

Au 31 décembre 2018, le Groupe Sogecap n'a aucune exposition sur la Grèce.

L'exposition des entités françaises du Groupe aux pays ayant fait l'objet d'un plan de soutien de l'Union Européenne (UE) et du Fonds Monétaire International (FMI) est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur Nominale	Valeur Nette Comptable	Valeur de marché
Espagne	1 658 740	1 750 667	1 926 625
Irlande	244 000	251 367	274 666
Portugal	12 405	13 114	13 219
Total	1 915 145	2 015 148	2 214 510

L'exposition à l'Italie s'élève, en valeur nette comptable, à 2 777 M€ (versus 2 691 M€ en 2017) pour une valeur de marché de 3 076 M€ (versus 3 161 M€ en 2017).

Royaume-Uni

Compte tenu de la période d'incertitude induite par le Brexit, l'encours du Groupe Sogecap sur ce pays est de 8 635 M€ en valeur nette comptable au 31 Décembre 2018. Il porte essentiellement sur des émissions corporate dont les valeurs de réalisation à fin 2018 s'établissaient à 8 768 M€.

Note 5 : Placements représentant les engagements en unités de compte

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Placements immobiliers	2 755 886	2 092 778
Titres à revenus variables et assimilés	584 559	585 709
Obligations et autres titres à revenus fixes	7 721 344	7 893 486
Parts d'OPCVM actions	17 686 737	18 267 200
Parts d'OPCVM obligataires	926 470	865 418
Autres	375 295	305 053
<i>Prêts</i>	-	-
<i>Dépôts</i>	375 295	305 053
Valeurs nettes	30 050 291	30 009 644

Note 6 : Titres mis en équivalence

Suite à la cession des titres Sogecap Liban, le 10 Février 2017, Sogecap ne détient plus de titre mis en équivalence.

Note 7 : Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Provisions techniques Vie	604 916	602 193
<i>Provisions d'assurance Vie (1)</i>	512 669	528 946
<i>Provisions pour sinistres</i>	72 422	61 882
<i>Autres provisions techniques</i>	19 825	11 365
- <i>Dont participation aux bénéfices</i>	19 714	11 253
Provisions des contrats en UC	3 478	525
Part des cess. et retrocess. dans les prov. Tech. vie	608 394	602 718
Provisions techniques Non Vie	282 786	250 286
<i>Provisions pour primes non acquises</i>	59 691	40 677
<i>Provisions pour sinistres</i>	210 714	198 659
<i>Autres provisions techniques</i>	12 381	10 950
Part des cess. et retrocess. dans les prov. Tech. Non Vie	282 786	250 286
PART DES CESS. ET RETROCESS. DANS LES PROV. TECH.	891 180	853 004

(1) Il s'agit de la réassurance par Cardif Assurance Vie des engagements Euros co-assurés avec Antarius.

Lors de la mise en place d'un traité de réassurance, le second meilleur rating du réassureur retenu doit être au minimum égal à A- (ou équivalent). Une liste des réassureurs autorisés est maintenue par le service Risques techniques et Réassurance qui réalise un suivi de leur rating afin de s'assurer de leur solidité financière.

Note 8 : Créances et dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassuranceValeurs nettes

En milliers d'euros	31 décembre 2018			31 décembre 2017
	Brut	Provisions	Net	Net
Primes acquises non émises	24 413		24 413	25 102
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	363 529	(2 780)	360 749	385 887
Créances nées des opérations de réassurance	24 689		24 689	27 976
Total Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	412 631	(2 780)	409 851	438 965
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	183 602		183 602	170 537
Dettes nées d'opérations de réassurance	90 713		90 713	64 470
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	31 658		31 658	29 504
Total Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	305 973	-	305 973	264 511

Ventilation par échéance

En milliers d'euros	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Primes acquises non émises	24 413	-	-	24 413
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	360 703	(278)	324	360 749
Créances nées des opérations de réassurance	24 689	-	-	24 689
Total Créances nées des op. d'ass.ou de reass au 31 décembre N	409 805	(278)	324	409 851
Total Créances nées des op. d'ass.ou de reass au 31 décembre N-1	437 931	290	744	438 965
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	182 527	237	838	183 602
Dettes nées d'opérations de réassurance	90 713	-	-	90 713
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	31 658	-	-	31 658
Total Dettes nées des op. d'ass.ou de reass au 31 décembre N	304 898	237	838	305 973
Total Dettes nées des op. d'ass.ou de reass au 31 décembre N-1	263 188	313	1 010	264 511

Note 9 : Créances et dettes sur les entreprises du secteur bancaireValeurs nettes

En milliers d'euros	31 décembre 2018			31 décembre 2017
	Brut	Provisions	Net	Net
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	642 512		642 512	795 225
Avoirs en banque des autres entreprises	-		-	-
Opérations interbancaires	-		-	-
Total Créances sur les entreprises du secteur bancaire	642 512		642 512	795 225
Dettes de financement (1)	12 105 053		12 105 053	10 770 297
Concours bancaires courants	6 717		6 717	116
Autres dettes	-		-	-
Total Dettes sur les entreprises du secteur bancaire	12 111 770		12 111 770	10 770 413

(1) Il s'agit essentiellement d'opérations de mises en pension.

Ventilation par échéance

En milliers d'euros	Moins d'1 an	De 1 an à 5	Plus de 5 ans	Total
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	642 512	-	-	642 512
Avoirs en banque des autres entreprises	-	-	-	-
Opérations interbancaires	-	-	-	-
Créances sur les entr. Banc. au 31 décembre N	642 512	-	-	642 512
Créances sur les entr. Banc. au 31 décembre N-1	795 225	-	-	795 225
Dettes de financement	12 105 053	-	-	12 105 053
Concours bancaires courants	6 717	-	-	6 717
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes sur les entr. Banc. au 31 décembre N	12 111 770	-	-	12 111 770
Dettes sur les entr. Banc. au 31 décembre N-1	10 770 413	-	-	10 770 413

Note 10 : Autres Créances & Autres DettesAutres créances

En milliers d'euros	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Brut	Provisions	Net	Net
Personnel et comptes rattachés	114		114	161
Etat, organismes sociaux	25 591		25 591	30 617
Autres créances (1)	162 739		162 739	98 052
Total Autres créances	188 444	-	188 444	128 830

(1) Le poste Autres créances regroupent principalement les appels de marge sur les opérations de mises en pension pour 112 785 K€ au 31 décembre 2018 (versus 61 504 K€ au 31 décembre 2017).

Autres dettes

En milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	5 340	5 494
Personnel et comptes rattachés	28 736	25 548
Etat & Organismes sociaux	100 767	106 689
Autres dettes (1)	1 475 688	1 395 927
Total Autres dettes	1 610 531	1 533 658

(1) Le poste Autres dettes contient, entre autres, les appels de marge sur instruments financiers dérivés, pour 1 193 385 K€ au 31 décembre 2018 (versus 1 028 000 K€ au 31 décembre 2017).

Ventilation par échéance

<i>En milliers d'euros</i>	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Personnel et comptes rattachés	114	-	-	114
Etat, organismes sociaux	10 143	15 448	-	25 591
Autres créances	162 499	35	205	162 739
Total Autres créances au 31 décembre N	172 756	15 483	205	188 444
Total Autres créances au 31 décembre N-1	115 844	12 818	168	128 830
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	5 340	-	-	5 340
Personnel et comptes rattachés	28 736	-	-	28 736
Etat & Organismes sociaux	100 767	-	-	100 767
Autres dettes	1 475 688	-	-	1 475 688
Total Autres dettes au 31 décembre N	1 610 531	-	-	1 610 531
Total Autres dettes au 31 décembre N-1	1 165 683	363 501	4 473	1 533 658

Note 11 : Autres actifs

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	<i>Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>Net</i>	<i>Net</i>
Immobilisations corporelles	8 803	(5 850)	2 953	2 984
<i>Matériel de transport</i>	463	(258)	205	229
<i>Mobiliers</i>	5 836	(3 630)	2 206	2 180
<i>Matériel</i>	2 504	(1 962)	542	575
Autres	678	(421)	257	474
Total	9 481	(6 271)	3 210	3 458

Note 12 : Compte de régularisation actif et passif

En milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Frais d'acquisition reportés	189 100	187 854
<i>Frais d'acquisition reportés- Vie</i>	16 044	18 600
<i>Frais d'acquisition reportés- Non Vie</i>	173 056	169 254
Autres comptes de régularisation	1 913 612	1 851 981
<i>Intérêts et loyers acquis et non échus</i>	1 103 710	1 157 795
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>	186	124
<i>Impôts différés-actif (1)</i>	246 907	227 246
<i>Autres comptes de régularisation - Actif (2)</i>	562 809	466 816
Total Comptes de régularisation - Actif	2 102 712	2 039 835
Impôts différés passif (1)	-	3 833
Autres comptes de régularisation - passif (2)	50 413	52 839
Total Comptes de régularisation - Passif	50 413	56 672

(1) Les impôts différés sont issus principalement des retraitements de consolidation (constatation d'une participation aux bénéfices différée au titre de l'annulation de la réserve de capitalisation), et des différences temporaires comptabilisées dans les comptes sociaux notamment de Sogecap.

La ventilation des impôts différés actifs (par grande catégorie) de Sogecap se présente comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Impôts différés-actifs	246 907	227 246
<i>IDA nets issus des retraitements de consolidation</i>	167 980	166 756
<i>IDA nets issus des différences résultat social / résultat fiscal</i>	78 927	60 490

(2) Les « Autres comptes de régularisation » comprennent notamment les intérêts courus non échus et les primes à amortir sur les instruments financiers à terme.

Note 13 : Tableau de variation des capitaux propres (part du Groupe)

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Prime liée au capital social	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Réserve de conversion	Total des capitaux propres Part du groupe
Situation au 31/12/2016	1 168 305	-	976 401	322 408	(11 971)	2 455 143
Affectation du résultat	-	-	322 408	(322 408)	-	-
Changement de méthode comptable	-	-	-	-	-	-
Variations de capital	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	(186 232)	-	-	(186 232)
Variations de périmètre	-	-	-	-	(1 042)	(1 042)
Résultat de l'exercice	-	-	-	491 536	-	491 536
Autres variations	-	-	300	-	(3 959)	(3 659)
Situation au 31/12/2017	1 168 305	-	1 112 877	491 536	(16 971)	2 755 747
Affectation du résultat	-	-	491 536	(491 536)	-	-
Changement de méthode comptable	-	-	-	-	-	-
Variations de capital	-	-	-	-	-	-
Distributions de dividendes	-	-	(751 839)	-	-	(751 839)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	402 560	-	402 560
Autres variations	-	-	(402)	-	(5 130)	(5 532)
Situation au 31/12/2018	1 168 305	-	852 172	402 560	(22 101)	2 400 936

Note 14 : Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés émis par les entités du groupe Sogecap se décomposent ainsi :

Emprunteur	Prêteur	Date	Montant de l'emprunt (en Euros)	Durée	Taux
SOGECAP	Société générale	29/10/2012	161 000	15 ans	Taux fixe 6,03%
	Société générale	27/06/2014	87 500	15 ans	Taux fixe 4,35%
	Tiers (1)	18/12/2014	794 136	Indeterminé	Taux fixe 4,125%
	Société générale	19/12/2014	545 000	11 ans	Euribor 6 M + 2,2373%
	Société générale	11/09/2015	31 000	15 ans	Taux fixe 5%
	Société générale	11/09/2015	31 000	Indeterminé	Taux fixe 5,7%
	Société générale	14/06/2017	297 000	10 ans	Taux fixe 2,42%
	Société générale	12/12/2018	125 000	10 ans	Taux fixe 3,03%
	Société générale	12/12/2018	125 000	15 ans	Taux fixe 3,98%
			2 196 636		
Oradéa Vie	Société Générale	29/06/2006	1 500	Indeterminé	Taux Fixe 4,21%
	Société Générale	29/06/2006	1 500	15 ans	Taux Fixe 3,92%
	Société Générale	21/12/2007	1 000	Indeterminé	Taux Fixe 4,1%
	Société Générale	21/12/2007	1 000	15 ans	Taux Fixe 3,93%
	Société Générale	24/12/2008	1 000	15 ans	Taux Fixe 5,75%
	Société Générale	24/12/2008	1 000	Indeterminé	Taux Fixe 8,35%
	Société Générale	22/12/2009	900	Indeterminé	Euribor + 4.85%
	Société Générale	22/12/2009	900	15 ans	Euribor + 1.50%
	Société Générale	21/06/2010	2 000	Indeterminé	Taux Fixe 9,16%
	Société Générale	21/06/2010	2 000	15 ans	Taux Fixe 5,85%
	Société Générale	28/10/2011	2 000	Indeterminé	Taux Fixe 12,33%
	Société Générale	28/10/2011	2 000	15 ans	Taux Fixe 8,98%
	Société Générale	28/09/2012	1 000	15 ans	Taux Fixe 6,79%
	Société Générale	31/12/2012	1 000	Indeterminé	Taux Fixe 8,257%
			18 800		
Sogelife	Société générale Bank & Trust	19/05/2004	6 750	Indeterminé	Euribor 12 M + 0,70%
	Société générale Bank & Trust	19/05/2004	2 250	15 ans	Euribor 12 M + 0,60%
	Société générale Bank & Trust	31/07/2006	2 250	Indeterminé	Euribor 12 M + 0,70%
	Société générale Bank & Trust	31/07/2006	750	15 ans	Euribor 12 M + 0,60%
	Société générale Bank & Trust	29/05/2008	6 000	Indeterminé	Euribor 12 M + 2,80%
	Société générale Bank & Trust	29/05/2008	2 000	15 ans	Euribor 12 M + 1,80%
	Société générale Bank & Trust	10/08/2009	11 250	Indeterminé	Euribor 12 M + 5,50%
	Société générale Bank & Trust	10/08/2009	3 750	15 ans	Euribor 12 M + 2,15%
	Société générale Bank & Trust	31/12/2009	3 750	Indeterminé	Euribor 12 M + 3,50%
	Société générale Bank & Trust	31/12/2009	1 250	15 ans	Euribor 12 M + 1,50%
	Société Générale	30/03/2010	11 850	Indeterminé	Euribor 6 M + 2,90%
	Société Générale	30/03/2010	3 950	15 ans	Euribor 6 M + 1,45%
	Société Générale	30/09/2010	11 250	Indeterminé	Euribor 6 M + 4,063%
	Société Générale	30/09/2010	3 750	15 ans	Euribor 6 M + 1,906%
				70 800	

SOGESSUR	Société Générale	24/06/2003	2 331	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	AVIVA	24/06/2003	1 255	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	AVIVA	24/06/2003	1 530	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	Société Générale	28/05/2004	2 795	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	Société Générale	30/06/2010	3 000	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 4,063
	Société Générale	30/06/2010	11 000	10 ans	EURIBOR EUR 6M + 2,0453
	Société Générale	22/12/2010	1 750	10 ans	EURIBOR EUR 6M + 2,2453
	Société Générale	22/12/2010	1 750	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 4,063
				25 411	

Total des emprunts subordonnés

2 311 647

(1) Emprunt subordonné émis sur le marché régulé Luxembourgeois

La charge d'intérêts (nette des opérations d'intragroupe) enregistrée au titre de l'exercice 2018 s'élève à 73 064 K€ contre 68 433 K€ en 2017.

Note 15 : Provisions techniques d'assurance

En milliers d'euros	31 décembre 2018			31 décembre 2017
	Non-Vie	Vie	Total	Total
Provisions techniques brutes de réassurance				
Provisions pour primes non acquises - Non Vie	495 214		495 214	451 160
Provisions pour sinistres - Non Vie	794 676		794 676	759 799
Provisions pour participations aux bénéfices exigibles - Non Vie	7 491		7 491	6 470
Provisions d'assurance Vie		85 952 220	85 952 220	84 915 892
<i>Dont Provision "Garantie plancher" Vie</i>		3 539	3 539	2 775
<i>Dont Provision globale de gestion Vie</i>		77 433	77 433	73 559
Provisions pour sinistres - Vie		1 199 970	1 199 970	1 194 814
Provisions pour participations aux bénéfices exigibles - Vie		4 466 794	4 466 794	4 116 025
Provisions pour participations aux bénéfices différée - Vie (1)		705 836	705 836	704 180
Autres Provisions techniques	35 519	46 238	81 757	74 088
Total Provisions Techniques Brutes	1 332 900	92 371 058	93 703 958	92 222 428
Provisions techniques des contrats en unités de compte				
		30 266 606	30 266 606	30 220 135
<i>Provisions mathématiques</i>		30 241 860	30 241 860	30 196 198
<i>Provisions pour participation aux bénéfices</i>		24 746	24 746	23 937
Total des Provisions techniques	1 332 900	122 637 664	123 970 564	122 442 563

(1) Il s'agit des provisions pour participation aux bénéfices différée conditionnelle au titre de l'annulation de la réserve de capitalisation de SOGECAP, ANTARIUS et ORADEA VIE.

Les provisions d'assurance Vie des contrats sont de 92,4 milliards d'euros dont 86,0 milliards d'euros de provisions mathématiques, à comparer au montant obtenu en appliquant la méthode préférentielle. Selon cette méthode, les provisions mathématiques des contrats en euros calculées en utilisant des taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels des actifs affectés à leur représentation s'élèveraient à 64 milliards d'euros au 31 décembre 2018 contre 65,1 milliards d'euros au 31 décembre 2017.

Note 16 : Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Provisions mathématiques sur droits de retraites acquis (1)	7 193	6 191
Provisions pour médailles du travail, indemnités de départ à la retraite	84	4 008
Provisions pour pertes et charges exceptionnelles	146	141
Autres provisions pour risques et charges	29 994	28 258
Total des provisions pour risques et charges	37 417	38 598

(1) En application de la méthode comptable préconisée par le règlement ANC 2013-02, les provisions mathématiques sur droits de retraites acquis comptabilisées au bilan comprennent les écarts actuariels.

Note 17 : Preuve d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018
Résultat net des entreprises intégrées (1)	502 844
<i>Impôt exigible</i>	(269 135)
<i>Impôt différé</i>	23 957
Total impôts	(245 178)
Résultat net avant impôt	748 022
Taux d'imposition consolidation	34,43%
Charge d'impôt théorique	(257 544)
Incidence des différentiels de taux et de bases	11 805
Effet du changement de taux d'impôt	-
Effet des résultats taxés à taux réduit	188
Différentiels de taux d'imposition dans les filiales étrangères et succursales	9 907
Impact des éléments non taxables	1 710
Incidence des déficits fiscaux	5 113
Déficits imputés dans l'exercice	461
Déficits créés dans l'exercice	-
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	4 652
Incidence des différences permanentes	(4 366)
Incidence des autres différences	(186)
Charge d'impôt réelle	(245 178)
Taux d'impôt effectif	32,78%

(1) Hors résultat des entités mises en équivalence, amortissement des écarts d'acquisition et des portefeuilles de contrats, intérêts minoritaires.

Note 18 : Analyse sectorielle des primes

Le Groupe SOGECAP exerce son activité dans trois secteurs géographiques différents qui sont les suivants :

- France
- Union Européenne hors France
- Hors Union Européenne

Ventilation des primes acquises par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Non Vie	Vie	Total	Non Vie	Vie	Total
France	859 108	10 570 153	11 429 261	792 379	9 346 270	10 138 649
UE (hors France)	43 300	1 562 288	1 605 588	42 131	1 238 483	1 280 614
<i>Croatie</i>	-	-	-	-	3 109	3 109
<i>Roumanie</i>	10 948	26 982	37 930	11 438	16 471	27 909
<i>République Tchèque</i>	31 376	168 854	200 230	28 512	204 822	233 334
<i>Luxembourg</i>	-	1 353 282	1 353 282	-	994 402	994 402
<i>Bulgarie</i>	976	6 694	7 670	2 181	5 851	8 032
<i>Serbie</i>	-	6 476	6 476	-	13 828	13 828
Hors UE	42 417	345 425	387 842	43 210	283 809	327 019
<i>Russie</i>	33 508	188 674	222 182	35 169	135 776	170 945
<i>Maroc</i>	8 909	156 751	165 660	8 041	148 033	156 074
Total	944 825	12 477 866	13 422 692	877 720	10 868 562	11 746 283

Note 19 : Produits financiers nets de charges

En milliers d'euros	31 décembre 2018			31 décembre 2017	
	Vie	Non Vie	Autres	Total	Total
Revenus des placements	3 370 663	25 322	45 927	3 441 912	3 485 228
Autres produits des placements	21 103	1 086	422	22 611	226 180
Produits provenant de la réalisation des placements	216 821	4 061	1 126	222 008	209 865
Ajustements ACAV (plus-values)	394 777	-	-	394 777	1 505 329
Reprise de dépréciation des placements	14 678	45	1	14 724	
Produits financiers	4 018 042	30 514	47 476	4 096 032	5 426 602
Pertes provenant de la réalisation des placements	(216 946)	(1 285)	(2 317)	(220 548)	(274 619)
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(25 947)	(78)	(4 966)	(30 991)	(48 921)
Autres charges des placements	(601 992)	(5 600)	(32 955)	(640 547)	(746 283)
Charges de financement	(69 868)	(715)	(2 512)	(73 095)	
Ajustement ACAV (moins-values)	(2 907 800)	-	-	(2 907 800)	(576 999)
Charges financières	(3 822 553)	(7 678)	(42 750)	(3 872 981)	(1 646 822)
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	195 489	22 836	4 726	223 051	3 779 780

Note 20 : Charges de prestations d'assurances

En milliers d'euros	31 décembre 2018			31 décembre 2017	
	Activité Vie	Activité Non-Vie	Total	Total	
Charges des sinistres	(9 681 919)	(358 176)	(10 040 095)	(10 657 031)	
<i>Prestations et frais payés</i>	<i>(9 629 929)</i>	<i>(338 801)</i>	<i>(9 968 730)</i>	<i>(10 570 724)</i>	
<i>Frais de gestion des sinistres</i>	<i>(51 990)</i>	<i>(19 375)</i>	<i>(71 365)</i>	<i>(86 307)</i>	
Charges des provisions d'assurance	479 355	(37 255)	442 100	(853 370)	
Participation des assurés aux résultats	(1 951 580)	(9 574)	(1 961 154)	(1 891 960)	
Total des charges de prestations d'assurances	(11 154 144)	(405 005)	(11 559 149)	(13 402 361)	

Note 21 : Charges ou produits nets des cessions en réassurance

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018			31 décembre
	Vie	Non-Vie	Total	Total
Primes cédées	(139 173)	(165 889)	(305 062)	(280 602)
Cessions de charges de sinistres	71 883	70 484	142 367	134 065
Cessions de provisions techniques	(4 311)	13 172	8 861	13 933
Cessions de participation aux résultats	8 540	4 776	13 316	9 426
Commissions reçues des réassureurs	68 635	34 063	102 698	91 751
Résultat technique de réassurance	5 574	(43 394)	(37 820)	(31 427)

Note 22 : Charges de gestion

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018				31 décembre
	Vie	Non-Vie	Autres	Total	Total
Frais d'acquisition des contrats	(406 696)	(262 706)		(669 402)	(630 193)
Frais d'administration	(673 329)	(38 516)		(711 845)	(635 873)
Autres charges techniques	(56 042)	(45 016)		(101 057)	(88 386)
Autres charges non techniques				-	-
Total des charges de gestion	(1 136 067)	(346 238)	-	(1 482 304)	(1 354 452)

Note 23 : Résultat exceptionnel

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produits cessions des éléments d'actifs	-	20
Autres produits exceptionnels	185	716
Produits exceptionnels	185	736
Valeurs nettes des éléments d'actifs cédés	(3)	(17)
Autres charges exceptionnelles	(1 308)	(1 089)
Charges exceptionnelles	(1 311)	(1 106)
Résultat exceptionnel	(1 126)	(370)

Note 24 : Engagements reçus et donnés*Engagements reçus et donnés du secteur assurance et autres activités*

En milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Engagements reçus		
Engagements reçus sur OPCVM	-	17 440
Engagements reçus sur instruments financiers à terme	704 749	885 292
Engagements reçus sur ventes à terme	4 129	-
Engagements reçus sur cautions	4 592	53 183
Engagements reçus sur valeurs données en nantissement	-	-
Engagements reçu sur instruments dérivés	36 153 872	37 603 872
Total	36 867 342	38 559 788
Engagements donnés		
Engagements donnés sur instruments financiers à terme	927 390	885 292
Engagements donnés sur cautions	-	97 273
Engagements donnés sur valeurs reçues en nantissement de la part des réassureurs	507 465	560 849
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-	-
Engagements données sur instruments dérivés	34 341 861	32 589 248
Total	35 776 716	34 132 662

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autres engagements donnés en dehors de ceux figurant ci-dessus conformément aux normes comptables en vigueur.

Note 25 : Autres informationsEffectifs

A fin 2018, le groupe SOGECAP comptait 2 760 salariés, travaillant dans 11 pays.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (1)
Expatriés / détachés	87	90
Autres	2 673	2 449
Effectifs	2 760	2 539
Charges du personnel - en K€	225 649	202 354
Charges du personnel	225 649	202 354

(1) La répartition entre « Expatriés / détachés » et « Autres » du 31 décembre 2017 a été corrigée par rapport à l'an dernier.

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes du groupe enregistrés dans les comptes de l'exercice clos s'élèvent à 1 202 K€ au titre du contrôle légal des comptes et des services autres que la certification des comptes.

<i>En milliers d'euros</i>				31 décembre 2018	31 décembre 2017
	<i>EY</i>	<i>Deloitte</i>	<i>Autres</i>	TOTAL	TOTAL
Commissariat aux comptes	567	499	76	1 142	1 071
Services autres que la certification des comptes	24	25	11	60	43
Honoraires	591	524	87	1 202	1 114

Note 26 : Compte de résultat par activité

Compte technique Assurance Non Vie

En milliers d'euros	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	944 825	(165 889)	778 936	726 715
<i>Primes</i>	995 968	(185 224)	810 744	765 248
<i>Variation des primes non acquises</i>	(51 143)	19 335	(31 808)	(38 533)
Part du compte technique dans les produits nets de placements	22 836		22 836	21 105
Autres produits techniques	9 855		9 855	16 725
Charges des sinistres	(358 176)	70 480	(287 696)	(262 991)
<i>Prestations et frais payés</i>	(338 801)	67 840	(270 961)	(232 260)
<i>Frais de gestion des sinistres</i>	(19 375)	2 640	(16 735)	(30 731)
Charges des autres provisions techniques	(37 255)	13 172	(24 083)	7 170
Participations aux résultats	(9 574)	4 776	(4 798)	(7 336)
Frais d'acquisition et d'administration	(301 222)	34 063	(267 159)	(250 996)
<i>Frais d'acquisition des contrats</i>	(262 706)	(316)	(263 022)	(250 290)
<i>Frais d'administration</i>	(38 516)		(38 516)	(35 260)
<i>Commissions reçues des réassureurs</i>		34 379	34 379	34 554
Autres charges technique	(45 016)		(45 016)	(40 379)
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	226 273	(43 398)	182 875	210 013

Compte technique Assurance Vie

En milliers d'euros	31 décembre 2018		31 décembre	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	12 477 866	(139 173)	12 338 693	10 738 966
<i>Primes</i>	12 478 319	(139 174)	12 339 145	10 739 710
<i>Variation des primes non acquises</i>	(453)	-	(453)	(744)
Ajustement ACAV (plus-values)	394 777		394 777	1 505 329
Part du compte technique dans les produits nets de placements	2 708 512	-	2 708 512	2 749 359
Autres produits techniques	171 719		171 719	154 607
Charges des sinistres	(9 681 919)	71 883	(9 610 036)	(10 259 977)
<i>Prestations et frais payés</i>	(9 629 929)	72 536	(9 557 393)	(10 207 061)
<i>Frais de gestion des sinistres</i>	(51 990)	(653)	(52 643)	(52 916)
Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	479 355	(4 311)	475 044	(846 606)
<i>Provisions d'assurance vie</i>	396 085	(7 263)	388 822	3 238 161
<i>Provisions en UC</i>	92 836	2 953	95 789	(4 061 960)
<i>Autres provisions techniques</i>	(9 566)	(1)	(9 567)	(22 807)
Participations aux résultats	(1 951 580)	8 540	(1 943 040)	(1 875 198)
Frais d'acquisition et d'administration	(1 080 026)	68 635	(1 011 391)	(923 320)
<i>Frais d'acquisition des contrats</i>	(406 696)	14	(406 682)	(379 884)
<i>Frais d'administration</i>	(673 330)		(673 330)	(600 614)
<i>Commissions reçues des réassureurs</i>		68 621	68 621	57 178
Ajustement ACAV (moins-values)	(2 907 800)		(2 907 800)	(576 999)
Autres charges techniques	(56 042)		(56 042)	(48 007)
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	554 862	5 574	560 436	618 154

Note 27 : Informations relatives aux filiales et participations présentant un caractère significatif

a) Entités consolidées

SOCIETES	Activité / Pôles	Devise	Intégration dans le périmètre	Pays	Quote-part du capital détenu	Capital (Devise locale)	Capitaux propres autres que le capital (Devise locale)	Valeur comptable des titres détenus (EUR)	Chiffre d'affaires HT (Devise locale)	Résultat (Devise locale)	Dividendes encaissés par la société (EUR)	Taux de change de clôture
SOGECAP Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex	Société d'assurance	EUR		France	100%	1 168 305	1 752 878	-	9 844 642	548 332	265 017	-
ANTARIUS Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex	Société d'assurance	EUR	2017	France	50%	314 060	136 573	499 672 (*)	1 614 298	84 745	-	-
ORADEA-VIE Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex	Société d'assurance	EUR	2001	France	100%	26 704	18 488	26 704	676 886	7 427		-
SOGESSUR Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex	Société d'assurance	EUR	2010	France	100%	33 825	97 762	223 314	611 092	31 079		-
SGI HOLDING SIS Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex	Acquisition et gestion d'actifs immobiliers	EUR	2016	France	100%	163 000	111 505	264 098 (**)	-	1 731		-
SOGELIFE Centre Etoile 11-13 Bld de la Foire L-1528 Luxembourg	Société d'assurance	EUR	1997	Luxembourg	60%	48 223	121 578	43 368	1 355 239	24 778		-
SOCIETE GENERALE STRAKHOVANIE ZHIZNI Zemlyanoy val Street Building 9, 105064 Moscow, Russia	Société d'assurance	RUB	2007	Russie	81%	240 000	3 635 197	4 072	14 873 275	3 162 448		1 EUR = 79,7153 RUB
SOCIETE GENERALE STRAKHOVANIE CJSC Zemlyanoy val Street Building 9, 105064 Moscow, Russia	Société d'assurance	RUB	2007	Russie	81%	120 000	353 708	2 165	1 580 375	222 236		1 EUR = 79,7153 RUB

SOCIETES	Activité / Pôles	Devise	Intégration dans le périmètre	Pays	Quote-part du capital détenu	Capital (Devise locale)	Capitaux propres autres que le capital (Devise locale)	Valeur comptable des titres détenus (EUR)	Chiffre d'affaires HT (Devise locale)	Résultat (Devise locale)	Dividendes encaissés par la société (EUR)	Taux de change de clôture
KOMERCNI POJISTOVNA Karolinska 1/650 18600 Praha 8 République Tchèque	Société d'assurance	CZK	2005	République Tchèque	51%	1 175 398	755 586	16 043	5 120 337	585 824		1 EUR = 25,724 CZK
LA MAROCAINE VIE 37 bd Moullay Youssef 20 000 Casablanca - Maroc	Société d'assurance	MAD	2001	Maroc	74%	231 750	423 085	41 285	1 834 506	79 246		1 EUR = 10,9181 MAD
BRD societate de administrare a fondurilor de pensii private SA Splaiul Independentei, nr.15, Bl.100,Tronson 1, Et.5, Sector 5, 050082, Bucuresti Roumanie	Administrateur de fonds de pension	RON	2007	Roumanie	51%	26 980	(8 325)	4 832	-	(422)		1 EUR = 4,6635 RON
BRD ASIGURARI DE VIATA SA Splaiul Independentei, nr.15, Bl.100,Tronson 1, Et.5, Sector 5, 050082, Bucuresti Roumanie	Société d'assurance	RON	2008	Roumanie	51%	36 117	21 519	4 840	181 794	14 134		1 EUR = 4,6635 RON
SOGELIFE BULGARIA 73, Aleksandar Stamboliyski blvd. 1303 Sofia Bulgaria	Société d'assurance	BGN	2007	Bulgarie	58%	7 200	4 425	3 746	14 981	139		1 EUR = 1,9558 BGN
SOCIETE GENERALE OSIGURANJE A.D.O. Bulevar Mihajla Pupina 115 dj 11 070 Beograd, Srbija	Société d'assurance	RSD	2009	Serbie	51%	412 606	132 173	2 337	766 310	88 439		1 EUR = 118,31865 RSD

NB : les montants indiqués incluent la part des minoritaires.

(*) Les frais d'acquisition des titres Antarius de 1 052 K€ ne sont pas inclus dans la valeur comptable des titres.

(**) Les frais d'acquisition des titres SGI Holding SIS de 5 612 K€ ne sont pas inclus dans la valeur comptable des titres.

b) Entreprises non intégrées dans le périmètre de consolidation

Nom de l'entité	Pays	Pourcentage de contrôle Groupe	Motif Exclusion Périmètre Consolidation
SCI PESARO	France	21%	Exclusion spécifique
FORET DE JUMIEGES	France	21%	Exclusion spécifique
Société Civile FONDIS	France	25%	Exclusion spécifique
REGAZ BORDEAUX	France	32%	Entité non significative
1 TERRASSE BELLINI	France	33%	Exclusion spécifique
BABYLON INVESTMENTS B SHARES	Pays-Bas	44%	Exclusion spécifique
CEDRUS ASSURANCES SERVICES	Maroc	100%	Entité non significative
SCI IMEFA 160	France	50%	Exclusion spécifique
BG1 SA	France	50%	Exclusion spécifique
MOONSHOT-INTERNET	France	100%	Exclusion spécifique
SCI NEWTON	France	50%	Exclusion spécifique
SCI CLICHY NUOVO	France	50%	Exclusion spécifique
SCI GREEN RUEIL	France	50%	Exclusion spécifique
SCI YVOIRE	France	50%	Exclusion spécifique
DOMAINE CHATEAU MAZEYRES	France	50%	Exclusion spécifique
SCI 83-85 GRANDE ARMEE	France	71%	Exclusion spécifique

Nom de l'entité	Pays	Pourcentage de contrôle Groupe	Motif Exclusion Périmètre Consolidation
SC FONCIERE PARTENAIRE	France	80%	Exclusion spécifique
SOGEVIMMO	France	86%	Exclusion spécifique
SCI 89 GRANDE ARMEE	France	98%	Exclusion spécifique
SIGI IMMO 3	France	99%	Exclusion spécifique
SIGI IMMO 1	France	99%	Exclusion spécifique
SCI SIGI CAEN	France	100%	Exclusion spécifique
SCI SIGI LA VISITATION	France	100%	Exclusion spécifique
SCI SOGEPierre	France	100%	Exclusion spécifique
SCI SIGI PACIFIC	France	100%	Exclusion spécifique
SCI TOP PIERRE	France	100%	Exclusion spécifique
SOGECAP REAL ESTATE	France	100%	Exclusion spécifique
SCI SIGI VILLETTE	France	100%	Exclusion spécifique

Les entités indiquées « exclusions spécifiques » sont des placements financiers non consolidés car relevant du §1011 du règlement CRC 2000-05 sur les exclusions du périmètre de consolidation.